

Dé-confinement, la prudence est de mise !

Le télétravail reste la règle !

La direction avance avec prudence dans la gestion du dé-confinement, et l'ouverture, progressive et un peu plus large, des sites.

La priorité reste la santé des salariés.

La règle, le télétravail.

Si vous êtes sur un projet qui nécessite que vous retourniez sur site, interne ou client, votre retour n'est possible qu'avec votre accord préalable : **on ne vous obligera à rien.**

En revanche, si votre souhait est de retourner sur site alors que vous pouvez télé-travailler, il vous faudra obtenir l'accord de votre manager qui évaluera la pertinence de ce retour, et s'assurera de la possibilité de vous accueillir sans risque pour votre santé.

Rôle accru des représentants de proximité !

La direction produit pour chacun des sites un ensemble de mesures préventives et de règles de fonctionnement en mode dé-confiné, conforme aux recommandations du gouvernement, précisant :

- ⚡ Les conditions d'accès au site : capacité maximum et plan d'occupation, accès aux espaces communs, transports, horaires d'ouverture ...
- ⚡ Les mesures de sécurité sanitaires, individuelles ou collectives mises en place : nettoyage et désinfection des locaux, fourniture de masques, de gel, règles de circulation ...
- ⚡ Le protocole sanitaire en cas de suspicion de cas COVID-19 : isolement de la personne dans une pièce dédiée, alerte des secours pour les cas graves, information des personnes contact.

Les représentants de proximité de chaque site sont consultés et sont force de proposition sur ces mesures et s'assurent au cours d'une visite de site, qu'elles sont correctement et intégralement appliquées.



Vous pouvez les contacter à tout moment sur l'application de ces règles mais également sur tout type de sujet concernant la vie sociale de l'entreprise.

Retrouvez la liste de vos représentants **Traid-Union** [ici](#).
Vous pouvez aussi nous écrire à contact@traid-union.org.

Télétravail et heures supplémentaires !

En télétravail, il est parfois difficile d'évaluer et de limiter son temps de travail, du fait de la plus grande difficulté à séparer vie professionnelle et vie personnelle. La première a vite fait de venir empiéter sur la seconde.

On est sans doute également plus enclin à accepter les sollicitations managériales. Pourtant, les règles horaires sont les mêmes et il vous est possible de déclarer vos horaires aux mêmes conditions qu'en travail présentiel, dans l'application dédiée.



Activité partielle ... à manier avec précaution !

Le gouvernement a mis en place un ensemble de mesures d'aide aux entreprises devant leur permettre de traverser au mieux la période actuelle et de conserver l'ensemble de leur personnel pour être prête à redémarrer le moment venu.

Parmi ces mesures : l'activité partielle.

L'entreprise a choisi d'en bénéficier de manière limitée et responsable, et c'est ainsi que certains d'entre vous se retrouvent aujourd'hui dans cette situation.

Les règles sont strictes, l'accès au dispositif fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable quantifiée et motivée, et il y aura des contrôles.

Seules les personnes qui n'ont plus d'activité ou dont l'activité est réduite du fait de la crise sanitaire (projet arrêté ou reporté, impossibilité de télé-travailler ...) sont éligibles.

Dans ces conditions, nous sommes favorables à la mise en œuvre de la mesure dont bénéficient également nos concurrents, dès lors que **tous les critères d'éligibilité sont scrupuleusement respectés**.

A cet égard, **nous avons alerté** la direction sur le risque qu'il y avait à mettre en place le dispositif de manière rétroactive au 17 mars 2020, au vu de la difficulté à quantifier **à postériori**, personne par personne, la part d'activité partielle de chacun sur la seconde quinzaine de mars.

Il ne nous semblait également pas souhaitable de placer des personnes dans cette situation, sans les en informer préalablement, avec l'ensemble de l'explication nécessaire par le management.

Nous avons été **entendus** et nous nous en félicitons.

Le dispositif n'est finalement entré en application qu'à compter du mois d'avril.

Economie ... on y verra plus clair fin juin !

Après avoir annoncé une perte d'environ 10 millions d'euros de chiffre d'affaire directement liée à la crise sanitaire, et alors que le Syntec prévoit une **baisse de l'activité du secteur de 15% à 17% pour l'année**, la direction table sur un T2 très mauvais, un T3 incertain avec une reprise, au mieux, sur T4.

Le V2 de mai servira de base pour élaborer de nouvelles prévisions économiques, les plus fiables possibles pour la communication financière de juillet.

Nous vous tiendrons informés de ces prévisions et de la santé économique de l'entreprise dans notre prochaine communication.

Rappelons que l'entreprise est solide, qu'elle dispose de réserves et de lignes de crédit lui permettant de traverser la crise.

Irresponsables ...

les propos de Monsieur Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, qui sème le doute sur l'honnêteté de l'entreprise lorsqu'il se répand dans les médias en affirmant, je cite :

« Certaines entreprises, comme le cabinet de conseil Sopra Steria, l'opérateur SFR ou certains établissements privés d'enseignement sous contrat, abusent également du chômage partiel alors que la situation ne le justifie pas, en faisant télé-travailler leurs salariés ».



Sans doute téléguidé et mal informé par les représentants locaux de son syndicat, il cause par ces propos un tort considérable à l'image de l'entreprise, ce qui aura des conséquences néfastes sur son activité commerciale.

Dans une situation difficile, au moment où l'avenir de l'entreprise et celui de ses salariés sont de plus en plus étroitement liés, faute à un marché de l'emploi à l'arrêt, on attendait plus de cohésion et de solidarité de la part d'un syndicat qui se dit « responsable ».

Heures supplémentaires, ça grippe, côté SSG !

En commission de suivi de l'accord sur le temps de travail, la direction nous a présenté le bilan de la saisie des heures supplémentaires pour 2019. Globalement, le bilan n'est pas satisfaisant (3,34 % en nombre d'heures déclarées en moyenne), même la direction en convient !

A notre demande, ce bilan comprend également des graphiques de comparaison des BU et des sites, ce qui a permis de mettre en évidence :

- De grandes disparités entre les BU de 0,66% à 4,52% !

- Et aussi entre les sites de 0,45% à 9,85% !

→ N'hésitez pas à consulter vos Représentants de Proximité ([ici](#)) qui peuvent vous transmettre les statistiques de votre agence ou de votre site.

Moi aussi ça m'arrive !

Les heures supplémentaires résultent de diverses situations :

- Individuellement, le salarié est affecté à des tâches qui demandent plus de temps que prévu, qui passe du temps pour aider les collègues...

- Les contraintes projet imposent à l'équipe entière de faire des HS par exemple tenir un jalon...

Ces deux cas permettent la saisie des HS. Si cela se répète, alors les HS suivantes peuvent être déjà prévues ! Par expérience, quand le management est au courant et a pris en compte les HS dans son plan de charge, ça passe mieux !

Mais nous sommes conscients de freins en divers points du dispositif, alors...

On dégrappe !

Pour augmenter ce taux de déclarations, Traid Union propose le plan d'action suivant :

- D'abord un contrôle local projet par projet : ajout de la question mensuelle sur le suivi détaillé des heures supplémentaires lors des réunions RP : taux de saisie, taux de refus, quels projets, quelles équipes concernées. Pour les équipes très en dessous de la moyenne, nous demanderons des explications sur la raison de ce faible taux. Y a-t-il des pressions sur les salariés pour ne pas déclarer !? Si oui, à quel niveau ?
- Ensuite, pour augmenter le taux de saisie : collecte par le salarié de ces heures supplémentaires dès un dépassement journalier (a minima toutes les semaines). Point avec le management sur ces heures et saisie de celles-ci.

→ Nous ne manquerons pas de vous informer des prochaines statistiques. N'hésitez pas à contacter vos représentants qui sont avec vous en cas de besoin.

Et n'oubliez pas que vous pouvez faire des HS même pendant le confinement et en télétravail ! Attention à la confusion possible des activités dans la journée.

Bon courage à toutes et tous dans cette période difficile !